

Nombre de membres		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
42	42	38

DELIBERATION n°2013/61

L'An deux mille treize et le jeudi 18 juillet à 20 heures 30, le Conseil Communautaire de la Vallée d'Ossau, légalement convoqué le 11 juillet 2013, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle Pachou à ARUDY, sous la présidence de M. Francis COUROUAU, Président de la Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau.

Présents titulaires : M. CAMBOT, SARTHE, AUSSANT, DOUMECQ, CASADEBAIG Didier, BELESTA-LABOURDETTE, LOURTEIG, GOMEZ, LAJOURNADE, MARTIN, CARRERE, TEXIER, CARRERE-GEE, MASONNAVE, MIGNE, CASAU, CASADEBAIG Robert, SACAZE, LABERNADIE, SARRAILH, GASSIE, SANZ, BOUSQUET, BOUSSOU, PASQUINE, COUROUAU et Mesdames CLAVIER, MOURTEROT, HELIP, GANTCH, CASENAVE et MOUNAUT Marie-Josée..

Présent(s) suppléant(s) : Mme CATRIULET, et M. MOUNAUT Pierre.

Mme SOULE donne procuration à M. CARRERE-GEE
Mme NOUGUE-DEBAT donne procuration à M. SACAZE
Mme LAMOURE donne procuration à M. LABERNADIE
M. POEYMARIE donne procuration à M. BOUSSOU

REÇU

le 23 JUL. 2013

SOUS-PRÉFECTURE
OLORON S^TE MARIE

Secrétaire de séance : M. GASSIE

OBJET : OM – Désignation du maître d'œuvre pour les travaux de réaménagement de la déchetterie de Geteu.

Le Président rappelle la délibération n°2013/32 du 04 avril 2013 relative à la création du programme 2-63 « Travaux sur la déchetterie de Geteu ». Ces travaux sont programmés pour la fin d'année 2013.

Les travaux sont estimés à 250 000 euros TTC et comprennent :

- la création de 4 quais supplémentaires
- la mise en place de garde corps
- la récupération et le traitement des eaux usées issues des bennes
- la création de voirie pour séparer les VL et les PL au niveau des bas de quais espaces vert
- la signalétique

Une consultation a été organisée afin de définir le cabinet qui nous accompagnera pour la maîtrise d'œuvre.

Les résultats de la consultation sont :

- SETMO : 7% soit un montant de 14 630 € HT
- HEA : 9 % soit un montant de 18 900 € HT
- DESPAGNET : 10 % soit un montant de 21 000 € HT

Ce prix proposé comprend :

- l'étude d'avant projet AVP
- l'étude de projet PRO
- l'assistance pour la passation des contrats de travaux ACT
- l'examen de la conformité des études d'exécution VISA
- la direction de l'exécution des contrats de travaux DET
- l'assistance aux opérations de réception de travaux AOR

Le Conseil Communautaire, le Président entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE le Président à signer une mission de maîtrise d'œuvre à la société SETMO pour un montant HT estimé à 14 630 €,

PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2013.

Pour extrait certifié conforme,
Le Président,
Francis COUROUAU

